

Le Plan sur l'accessibilité du CNRC 2026–2028

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par la Ministre de l'Industrie, 2026

No de catalogue : NR1-15F-PDF, ISSN 2817-0547

Ce document est disponible sur le site Web du gouvernement du Canada : [Le Plan sur l'accessibilité du CNRC 2026–2028 - Conseil national de recherches Canada](#)

Also available in English under the title: NRC Accessibility Plan 2026–2028



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

[Canada.ca](#) > [Conseil national de recherches Canada](#) > [Organisation](#) > [Accessibilité](#)

[Voir](#)[Edit](#)[Delete](#)[Historique](#)[Révisions](#)[Traduire](#)

Le Plan sur l'accessibilité du CNRC 2026–2028

Ce plan fait suite au [Le Plan sur l'accessibilité du CNRC 2023–2025](#)

Sur cette page

[Messages du personnel dirigeant](#)

- [Le président](#)
- [Les cochampionne et cochampion de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap](#)

[Renseignements généraux](#)

- [Commentaires sur le plan](#)
- [Résumé](#)

[Consultations](#)

[Le plan sur l'accessibilité](#)

- [L'emploi](#)
- [L'environnement bâti](#)
- [Les technologies de l'information et des communications](#)

- Les communications, autres que les technologies de l'information et des communications
- L'acquisition de biens, de services et d'installations
- La conception et la prestation de programmes et de services
- Les transports

Conclusion

Glossaire

Messages de notre personnel dirigeant

Le président

J'ai le plaisir de vous présenter le Plan sur l'accessibilité du CNRC 2026-2028. Il représente une étape importante pour notre organisme, qui mène des travaux de recherche accélérateurs d'innovation pour le Canada en s'appuyant sur un effectif et un milieu de travail qui favorisent et reflètent l'inclusion et la diversité. Grâce à ce plan, nous prenons des mesures supplémentaires pour cerner et éliminer les obstacles et prévenir l'apparition de nouvelles barrières, ainsi que pour intégrer l'accessibilité dans la conception de nos politiques, de nos programmes, de nos installations et de nos services.

Au cours des dernières années, nous avons mis davantage l'accent sur la diversité, l'équité, l'inclusion et l'accessibilité, car nous reconnaissons que ces principes sont essentiels à notre travail. Avec le Plan stratégique du CNRC pour 2024-2029, nous nous engageons à faire en sorte que l'accessibilité se reflète aussi bien dans nos priorités de recherche que dans nos activités quotidiennes, de manière à promouvoir l'innovation inclusive.

Le CNRC contribue depuis longtemps à la prospérité du Canada par l'avancée de la recherche et de l'innovation. Renforcer l'accessibilité s'inscrit dans cette contribution.

J'encourage tout le personnel à consulter ce plan et à réfléchir à la façon dont chacun et chacune d'entre nous peut soutenir un environnement de travail et une fonction publique sans obstacles.

Mitch Davies

Président, Conseil national de recherches du Canada

Les cochampionne et cochampion de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap

En notre qualité de cochampionne et de cochampion de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap du CNRC, nous avons à cœur de soutenir la création d'un milieu de travail sans obstacles et d'une culture d'empathie, d'inclusion et d'accessibilité. Ce plan reflète l'engagement du CNRC à cerner et à éliminer les obstacles dans l'ensemble de l'organisme en se centrant dès le départ sur les perspectives et les expériences vécues des personnes en situation de handicap et des membres des autres groupes méritant l'équité.

Dans le rapport de 2024 de la dirigeante principale de l'accessibilité, Au travail : l'accessibilité de l'emploi au Canada, on mentionne à titre d'initiative positive la création par le CNRC d'un réseau de personnes en situation de handicap. Le rapport souligne notre engagement à défendre, en interne, les intérêts des personnes en situation de handicap, à soutenir les efforts sur le terrain et à contribuer à un changement culturel plus vaste vers une inclusion élargie.

Nous savons que la création de lieux de travail plus accessibles requiert un effort de tous les instants et en constante évolution. Nous allons donc continuer à promouvoir ce plan et être là pour soutenir les personnes en situation de handicap au CNRC.

Georgette Macdonald

Directrice générale, Centre de recherche en métrologie

John Harder

Directeur, Initiatives spéciales

Renseignements généraux

Au CNRC, nous mettons à profit la recherche de manière à permettre au Canada de relever les défis de demain. Notre organisme appuie l'innovation industrielle, l'avancement des connaissances et le développement technologique.

Le CNRC collabore avec des universités, des administrations publiques et l'industrie pour réaliser son mandat. Son réseau national d'installations spécialisées, de scientifiques, et de conseillers et conseillères en innovation aide les petites et moyennes entreprises à se développer, à exporter et à être concurrentielles sur la scène mondiale. Par l'entremise du Programme d'aide à la recherche industrielle du CNRC, nous offrons financement et conseils aux entreprises canadiennes pour les aider à innover, à croître et à accroître l'impact économique du Canada.

Au CNRC, nous savons que la diversité favorise l'excellence en recherche et en innovation. Nous nous engageons à avoir un personnel diversifié et représentatif ainsi qu'un milieu de travail sûr et respectueux, et nous tenons à contribuer à un système d'innovation canadien plus inclusif.

Commentaires sur le plan

La rétroaction est essentielle à l'élaboration de nos futurs plans sur l'accessibilité, lesquels s'appuieront sur le Plan sur l'accessibilité du CNRC 2026-2028. Les commentaires, les recommandations et les idées de notre personnel et des membres du public sont des éléments précieux de ce retour d'information. Nous nous engageons à documenter et à examiner toute la rétroaction et à répondre aux préoccupations le plus rapidement possible.

Voici des exemples de demandes et de retours d'information :

- Demander une copie du plan sur l'accessibilité, des rapports d'étape ou des renseignements sur le processus de rétroaction;
- Demander des formats de substitution, comme un texte en gros caractères ou en braille;
- Signaler un obstacle à l'accessibilité;
- Présenter des commentaires sur la mise en œuvre du plan d'action;
- Communiquer avec le ou la gestionnaire des programmes en milieu de travail pour donner une rétroaction.

Pour transmettre une rétroaction ou soumettre une demande, veuillez remplir le [formulaire de rétroaction sur l'accessibilité](#), accessible en ligne. Vous pouvez vous identifier ou soumettre vos commentaires de façon anonyme. Vous recevrez un accusé de réception par le même moyen que vous avez utilisé pour transmettre votre rétroaction, à moins qu'elle n'ait été soumise de façon anonyme.

La principale personne-ressource pour le plan sur l'accessibilité du CNRC est le ou la gestionnaire des programmes en milieu de travail.

Téléphone : 613-993-9101

Ligne ATS : 613-949-3042

Sans frais : 1-877-NRC-CNRC ou 1-877-672-2672

Courriel : info@nrc-cnrc.gc.ca

Adresse postale :

1200, chemin de Montréal, immeuble M-58, bureau W-103

Ottawa (Ontario) K1A 0R6

Résumé

La Loi canadienne sur l'accessibilité fixe l'objectif de transformer le Canada en un pays exempt d'obstacles d'ici 2040. Le CNRC est déterminé à contribuer à cet objectif par le développement d'expériences, de systèmes, d'espaces accessibles et inclusifs pour son personnel et sa clientèle.

Le nouveau plan sur l'accessibilité reflète cet engagement et marque le début de la prochaine étape de notre parcours. Pour stimuler le changement organisationnel et favoriser une culture d'inclusion, le plan accentue l'importance accordée à l'intégration de l'accessibilité dès la conception. C'est donc que l'inclusion fait partie de notre travail dès les premières étapes de planification, et ce, jusqu'à la mise en œuvre.

S'inspirant des consultations continues et du principe « Rien sans nous », ce plan est façonné par les voix des personnes en situation de handicap et des membres d'autres groupes méritant l'équité. Il reflète l'importance de l'intersectionnalité et repose sur l'idée que l'accessibilité doit prendre en compte les identités et les expériences entrelacées des personnes que nous servons. Il tient également compte des commentaires reçus au moyen du formulaire de rétroaction sur l'accessibilité du CNRC. Notre plan comprend **7** domaines d'intervention, **10** obstacles et **19** mesures.

Nos domaines d'intervention prioritaires, qui concordent avec ceux définis dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, sont :

- l'emploi;
- l'environnement bâti;
- les technologies de l'information et des communications;
- les communications, autres que les technologies de l'information et des communications;
- l'acquisition de biens, de services et d'installations;
- la conception et la prestation de programmes et de services;
- le transport.

La création d'un CNRC exempt d'obstacles requiert des mesures délibérées, durables et stratégiques. Ce plan présente nos priorités pour les 3 prochaines années et prévoit un suivi, des rapports et des mises à jour périodiques, éclairés par les expériences vécues et la rétroaction reçue.

Consultations

Pour élaborer ce nouveau plan sur l'accessibilité, nous avons recueilli les commentaires d'intervenants et intervenantes clés, et notamment de personnes en situation de handicap, afin de bien comprendre l'état actuel des choses et de cerner les obstacles et les solutions qui figurent dans le présent plan. Voici quelques-unes des consultations et des mesures réalisées à ce jour :

- Nous avons élaboré la Stratégie du CNRC pour l'équité, la diversité et l'inclusion 2024-2027 en consultation avec des personnes en situation de handicap et des membres d'autres groupes méritant l'équité. Cette stratégie définit des objectifs et des mesures pour accroître la diversité

de l'effectif du CNRC, notamment attirer et embaucher davantage de personnes en situation de handicap. Conformément au nouveau plan sur l'accessibilité, la stratégie soutiendra nos efforts collectifs pour la création d'un milieu de travail diversifié et inclusif.

- Nous avons rencontré le Réseau des employés en situation de handicap du CNRC. Dans l'ensemble, ses membres ont fourni une rétroaction positive à propos du nouveau plan sur l'accessibilité et ont accueilli favorablement les nouveaux engagements et les efforts accrus pour l'élimination des obstacles systémiques. Les membres ont exprimé leur satisfaction à l'égard de nos efforts visant à intégrer l'accessibilité à nos pratiques de recherche, à faire progresser notre compréhension organisationnelle des handicaps ainsi qu'à offrir dans l'ensemble du CNRC, et ce, de façon continue, un contenu, des outils et des modèles accessibles.
- Nous avons consulté le Comité sur l'équité, la diversité et l'inclusion du CNRC, qui a exprimé son soutien à l'égard du plan sur l'accessibilité. Le comité a souligné les progrès réalisés pour réduire les obstacles et accroître l'inclusion. Il a également salué l'accent mis sur les mesures durables et a reconnu qu'il s'agissait d'une étape importante vers une accessibilité et une responsabilité accrues dans l'ensemble du CNRC.

Le plan sur l'accessibilité

Le plan comprend 7 secteurs d'intervention privilégiés conformes aux domaines visés par la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Il précise également les principaux obstacles mis en lumière par les consultations et les évaluations menées à ce jour ainsi que les mesures précises qui seront prises pour éliminer, au cours des 3 prochaines années civiles, chacun des obstacles recensés.

L'emploi

Le CNRC s'est engagé à être un employeur accessible et inclusif et à offrir un milieu de travail où les personnes en situation de handicap sont les bienvenues, sont valorisées et sont appuyées. Ce secteur d'intervention nous incitera à veiller à ce que nos politiques, nos pratiques et nos outils soutiennent la réussite des employés et employées et qu'ils leur permettent de contribuer pleinement.

Obstacle 1 : Les personnes en situation de handicap ne sont ni recrutées ni représentées à un niveau correspondant à leur disponibilité sur le marché du travail canadien.

Mesure 1.1 :

- Mettre en œuvre des stratégies ciblées de recrutement et de maintien en poste et effectuer un suivi des progrès en fonction des objectifs d'embauche, en harmonisation avec la Stratégie du CNRC pour l'équité, la diversité et l'inclusion 2024-2027 et le Plan d'action sur l'équité en emploi du CNRC. Diffuser tous les trimestres les données sur la représentation et les embauches en vue de favoriser la responsabilisation.

Date d'achèvement : Décembre 2027

Mesure 1.2 :

- Accroître la compréhension organisationnelle des handicaps pour soutenir l'inclusion des personnes en situation de handicap. Il peut s'agir de s'attaquer aux idées fausses les plus courantes à propos des handicaps, d'accroître la sensibilisation aux handicaps invisibles et à la neurodivergence — y compris aux conceptions autochtones des handicaps —, de fournir des conseils pour l'inclusion des animaux

d'assistance dans le lieu de travail et d'optimiser les meilleures pratiques pour éliminer le capacitisme.

Date d'achèvement : Mars 2027

Résultats souhaités :

- Réduire les lacunes de représentation des personnes en situation de handicap comparativement à leur disponibilité sur le marché du travail.
- Accroître les taux d'autodéclaration chez les personnes en situation de handicap posant leur candidature pour un emploi au CNRC.
- Accroître les taux d'autodéclaration chez les personnes en situation de handicap travaillant au CNRC.
- Dans le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF), les personnes en situation de handicap déclarent de façon constante se sentir valorisées au travail.

Obstacle 2 : Les obstacles courants recensés au moyen des demandes d'adaptation ne sont pas systématiquement gérés.

Mesure 2.1 :

- Examiner les demandes d'adaptation et la rétroaction sur le processus d'adaptation en vue de cerner les obstacles récurrents qui pourraient être traités de façon systémique. Il peut s'agir de modifier ou d'améliorer des processus existants du CNRC afin de réduire la nécessité de présenter une demande d'adaptation individuelle.

Date d'achèvement : Décembre 2027

Résultats souhaités :

- Faire le suivi des demandes d'adaptation en fonction des normes de service établies et inclure ces données dans les rapports périodiques.

- S'attaquer aux obstacles systémiques courants et gérables recensés dans les rapports.
- Dans le SAFF, les personnes en situation de handicap déclarent de façon constante être satisfaites des mesures d'adaptation en milieu de travail qui ont été prises.

Groupe responsable : Direction des ressources humaines

Groupes facilitateurs : Direction des communications, Direction de la dirigeante principale de l'information, Centre de services à la clientèle, Direction de la planification et de la gestion des biens immobiliers, Direction de l'environnement et de la santé et sécurité au travail, haute direction

L'environnement bâti

Le CNRC s'efforce d'offrir un environnement bâti qui est accueillant et accessible aux employés et employées, aux partenaires et aux membres du public. L'environnement bâti comprend les bâtiments et les espaces de travail.

Obstacle 3 : Les bâtiments, les parcs de stationnement et les zones de débarquement désignées du CNRC ne sont pas pleinement accessibles.

Mesure 3.1 :

- Opérationnaliser le nouvel outil d'évaluation de l'accessibilité des bâtiments du CNRC afin de systématiquement cerner, réduire et éliminer à long terme les obstacles.

Date d'achèvement : Mars 2028

Mesure 3.2 :

- Créer un bulletin d'accessibilité qui donne un aperçu des lacunes et des améliorations actuelles en matière d'accessibilité pour chacun des bâtiments détenus par le CNRC et utiliser cet outil pour faire le suivi des progrès.

Date d'achèvement : Décembre 2026

Mesure 3.3 :

- Passer en revue et mettre à jour les plans d'évacuation d'urgence dans une perspective d'accessibilité, en harmonisation avec les recommandations de la norme d'accessibilité des bâtiments CAN-ASC 2.2 – Évacuations d'urgence (sorties), de façon à accorder la priorité aux bâtiments occupés par des personnes rencontrant des problèmes d'accessibilité.

Date d'achèvement : Mars 2028

Résultats souhaités :

- Faire en sorte que les bâtiments détenus par le CNRC obtiennent une cote positive pour les indicateurs définis dans le bulletin d'accessibilité.
- Mettre à jour les plans d'évacuation des bâtiments du CNRC afin de les rendre conformes aux recommandations de la norme CAN-ASC 2.2.
- Dans le SAFF, les personnes en situation de handicap déclarent de façon constante que leur environnement physique est adapté aux exigences de leur travail.

Groupe responsable : Direction de la planification et de la gestion des biens immobiliers

Groupes facilitateurs : Direction de la sécurité, Direction de l'environnement et de la santé et sécurité au travail

Les technologies de l'information et des communications

Le CNRC veut faire en sorte que les technologies utilisées et mises au point soient accessibles dès la conception. Sont notamment visés les outils numériques, les plateformes, les documents et les systèmes de communication. L'objectif à long terme est d'intégrer l'accessibilité à l'élaboration et à la prestation de tous nos services numériques.

Obstacle 4 : Les systèmes, les outils et les canaux de communication des réseaux du CNRC ne sont pas entièrement accessibles.

Mesure 4.1 :

- Dresser la liste des principales applications organisationnelles, évaluer leurs lacunes en matière d'accessibilité et élaborer une feuille de route pour guider les améliorations requises.

Date d'achèvement : Mars 2028

Mesure 4.2 :

- Explorer les options permettant d'activer des fonctionnalités intégrées d'accessibilité sur tous les appareils fournis par le CNRC. Il peut s'agir de fonctionnalités telles que la lecture à voix haute, la transcription de la voix en texte, etc. Effectuer des vérifications d'accessibilité lors de la configuration des appareils afin de soutenir une approche de conception accessible.

Date d'achèvement : Septembre 2026

Mesure 4.3 :

- Créer un processus permettant aux propriétaires de sites Web et d'applications du CNRC de demander une évaluation de l'accessibilité du contenu, nouveau ou existant.

Date d'achèvement : Décembre 2026

Résultats souhaités :

- Déterminer quelles applications organisationnelles clés doivent être améliorées, documenter les lacunes en matière d'accessibilité et établir des feuilles de route pour les améliorations requises.
- Faire le suivi du nombre et du type d'évaluations d'accessibilité et de demandes de conseils en vue de déterminer les tendances et les domaines nécessitant un soutien proactif.

Obstacle 5 : Le CNRC n'a pas de renseignements ni d'outils ni de ressources faciles d'accès pour soutenir l'adoption de technologies d'assistance ou d'adaptation.

Mesure 5.1 :

- Soutenir le développement de la capacité interne du CNRC en vue de renforcer les connaissances à propos des solutions disponibles en matière d'assistance ou d'adaptation.

Date d'achèvement : Décembre 2026

Mesure 5.2 :

- Mettre à jour la liste interne des logiciels et des outils disponibles pour améliorer l'accessibilité. Créer et tenir à jour une liste des solutions applicables au matériel informatique.

Date d'achèvement : Juin 2026

Résultats souhaités :

- Renforcer la capacité et la compréhension internes relativement aux solutions d'assistance et d'adaptation.
- Revoir annuellement la liste interne de logiciels, de matériel et d'outils approuvés pour accroître l'accessibilité.

Groupes responsables : Direction de la dirigeante principale de l'information, propriétaires fonctionnels d'applications

Groupe facilitateur : Centre de services à la clientèle

Les communications, autres que les technologies de l'information et des communications

Le CNRC s'est engagé à donner à son personnel les moyens et le soutien requis pour acquérir les compétences nécessaires à l'application des normes d'accessibilité et à l'élaboration de produits de communication conformes. Tous les produits de communication, qu'ils soient publiés sur les plateformes numériques ou imprimés, doivent être non seulement inclusifs, mais aussi accessibles à l'ensemble du personnel du CNRC et de la population canadienne.

Obstacle 6 : Le contenu publié sur les plateformes numériques et imprimé n'est pas toujours accessible ni inclusif.

Mesure 6.1 :

- Réviser tout le nouveau contenu en ligne (interne et externe) en vue de confirmer sa conformité à la Norme sur l'accessibilité des sites Web et aux Lignes directrices sur l'accessibilité des produits et des activités de communication du Conseil du Trésor du Canada. Mettre à jour

l'ensemble du contenu existant pour qu'il corresponde à la nouvelle norme.

Date d'achèvement : Mars 2028

Mesure 6.2 :

- Conscientiser le personnel au sujet des meilleures pratiques d'accessibilité pour les produits de communication par l'intermédiaire des canaux de communication internes. Mettre à jour le Guide de rédaction du CNRC et la page Web interne de ressources sur l'accessibilité numérique. Fournir une formation d'appoint aux spécialistes des communications sur la création de documents accessibles ainsi que sur les principes de rédaction claire et inclusive.

Date d'achèvement : Mars 2027

Résultats souhaités :

- Rendre la totalité des pages Web internes et externes conformes d'ici mars 2028.
- Offrir et promouvoir des ressources en ligne sur l'accessibilité numérique et le langage clair à l'intention de tout le personnel.
- Veiller à ce que les spécialistes des communications disposent des connaissances et des outils nécessaires pour créer des produits de communication accessibles et inclusifs.

Groupe responsable : Direction des communications

Groupe facilitateur : Tout le personnel du CNRC qui publie du contenu interne ou externe

L'acquisition de biens, de services et d'installations

L'approvisionnement désigne l'acquisition de biens ou de services par l'intermédiaire de bons de commande ou de contrats. Le CNRC s'est engagé à tenir compte de l'accessibilité dans tous ses processus d'approvisionnement. Les exigences en matière d'accessibilité doivent être intégrées au processus dès la première étape.

Obstacle 7 : Les considérations relatives à l'accessibilité ne sont pas pleinement intégrées aux processus d'approvisionnement.

Mesure 7.1 :

- Définir une méthode simplifiée pour prioriser l'approvisionnement et le déploiement de technologies d'assistance ou d'adaptation afin que les utilisateurs et utilisatrices aient les outils nécessaires pour exceller dans leur rôle.

Date d'achèvement : Mars 2026

Résultat souhaité :

- Prioriser l'acquisition de biens et de services liés aux demandes d'accessibilité.

Obstacle 8 : Les documents d'approvisionnement ne sont pas toujours disponibles dans des formats accessibles.

Mesure 8.1 :

- Réviser tous les documents d'approvisionnement afin de s'assurer qu'ils sont rédigés dans un langage clair en vue, d'une part, d'en accroître la facilité de compréhension et d'utilisation et, d'autre part, de les mettre en conformité avec les meilleures pratiques en matière d'accessibilité.

Date d'achèvement : Décembre 2027

Résultat souhaité :

- Revoir annuellement les principaux documents d'approvisionnement en vue, d'une part, d'en accroître la facilité de compréhension et d'utilisation et, d'autre part, de les mettre en conformité avec les nouvelles normes d'accessibilité.

Groupe responsable : Direction des services financiers et d'approvisionnement

Groupes facilitateurs : Direction de la dirigeante principale de l'information, Direction des communications

La conception et la prestation de programmes et de services

Le CNRC s'engage à rendre accessibles l'ensemble de ses programmes et de ses services. Le travail sera axé sur l'intégration de l'accessibilité au cycle de vie complet des programmes, de la conception initiale jusqu'à la prestation et l'évaluation. Il faudra notamment nous focaliser de manière continue sur le Programme d'aide à la recherche industrielle du CNRC (PARI CNRC) en vue de rendre notre soutien aux entreprises canadiennes inclusif et accessible à tout le monde.

Obstacle 9 : L'accessibilité n'est pas uniformément intégrée à la conception et à la prestation des services.

Mesure 9.1 :

- Enrichir les considérations relatives à l'accessibilité qui sont comprises dans l'application de l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) utilisée pour les activités de recherche et d'innovation. Faire

concorde ces considérations avec la Stratégie du CNRC pour l'équité, la diversité et l'inclusion 2024-2027 du CNRC. Il peut s'agir d'offrir des mesures d'adaptation aux personnes participant à des recherches et aux membres des équipes de recherche. Il peut aussi s'agir d'appliquer le principe « Rien sans nous » grâce à un engagement significatif auprès de personnes en situation de handicap.

Date d'achèvement : Mars 2027

Résultat souhaité :

- Adopter un point de vue intersectionnel au moment de la planification et de la conception de programmes, de projets et d'initiatives de recherche et d'innovation du CNRC.

Mesure 9.2 :

- Effectuer un examen détaillé de la documentation en vue d'accroître l'accessibilité des documents destinés à la clientèle du PARI CNRC et mettre en œuvre les recommandations.

Date d'achèvement : Mars 2027

Mesure 9.3 :

- Accroître l'accessibilité du processus de présentation de demandes au PARI CNRC afin de soutenir le personnel et la clientèle.

Date d'achèvement : Mars 2027

Résultat souhaité :

- Rendre les processus et les documents du PARI CNRC accessibles.

Groupes responsables : Direction de la politique, de la stratégie et du rendement (mesure 9.1), PARI CNRC (mesures 9.2 et 9.3)

Groupes facilitateurs : Direction des ressources humaines (mesure 9.1),
Centre de services à la clientèle (mesures 9.2 et 9.3)

Le transport

Le CNRC est soucieux d'explorer les possibilités qui permettraient de faciliter les déplacements professionnels des employés et employées en situation de handicap. Il est prévu, entre autres, d'intégrer des considérations relatives à l'accessibilité dans les politiques et procédures de voyage ainsi que de cerner les obstacles éventuels liés aux déplacements professionnels.

Obstacle 10 : L'accessibilité ne s'inscrit pas pleinement dans les pratiques relatives aux déplacements professionnels.

Mesure 10.1 :

- Revoir les lignes directrices du CNRC sur les voyages à la lumière de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte afin de permettre une planification inclusive des voyages.

Date d'achèvement : Mars 2028

Résultat souhaité :

- Tenir compte des meilleures pratiques d'accessibilité dans les lignes directrices du CNRC sur les voyages.

Groupes responsables : Direction des services financiers et d'approvisionnement, Direction des ressources humaines

Groupe facilitateur : Direction des communications

Conclusion

- L'accessibilité est un composant essentiel pour la construction d'un milieu de travail équitable, diversifié et inclusif. Ce plan souligne l'engagement du CNRC à supprimer les obstacles et à créer les conditions requises pour permettre la pleine participation de chacun et chacune et pour stimuler l'innovation inclusive.
- En intégrant l'accessibilité à nos processus de conception et en centrant nos actions sur les voix des personnes en situation de handicap et des membres d'autres groupes méritant l'équité, nous renforçons notre culture et améliorons les résultats pour tout le monde. Nos progrès reposent sur le maintien de la collaboration, de l'apprentissage et de l'inclusion.

Glossaire

capacitisme Discrimination, préjudice ou préjugé à l'égard de personnes en situation de handicap, présomption quant à ce qu'une personne peut ou ne peut pas faire qui est fondée uniquement sur son ou ses handicaps, et croyance que les personnes en situation de handicap sont inférieures aux autres personnes.

handicap Déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société (*Loi canadienne sur l'accessibilité*).

handicap invisible Handicap qui n'est peut-être pas immédiatement perceptible, qui peut être également désigné comme un handicap caché ou non visible, et qui est de nature permanente, temporaire ou épisodique, par exemple :

- les problèmes de santé chroniques;
- les troubles de santé mentale;
- les troubles d'apprentissage;
- les déficiences intellectuelles.

neurodivergence En ce qui a trait aux fonctions neurologiques ou aux traits de comportement d'une personne, différence par rapport à ce qui est considéré comme étant typique qui peut être innée ou découler d'une altération du fonctionnement du cerveau causée par un traumatisme ou une autre expérience.

obstacle Tout élément — notamment celui qui est de nature physique ou architecturale, qui est relatif à l'information, aux communications, aux comportements ou à la technologie ou qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique — qui nuit à la participation pleine et égale dans la société des personnes ayant des déficiences notamment physiques, intellectuelles, cognitives, mentales ou sensorielles, des troubles d'apprentissage ou de la communication ou des limitations fonctionnelles (*Loi canadienne sur l'accessibilité*).

Date de modification :

2025-12-22